

# DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS



## Réglementation :

Depuis 2022, la tenue du document unique d'évaluation des risques professionnels est **obligatoire** pour les agriculteurs employeurs de main d'oeuvre et accueillant des stagiaires, des apprentis, des aides familiaux, des bénévoles...

De plus, le décret n°2022-395 du **18 mars 2022** relatif aux travaux interdits et réglementés pour les jeunes âgés de moins de dix-huit ans précise la nécessité pour les maîtres de stage et/ou d'apprentissage de réaliser ce document pour l'obtention des dérogations à l'utilisation des machines dangereuses.

## Objectifs :

Être en règle vis à vis de la réglementation, améliorer la prévention des risques sur l'exploitation, être accompagné dans la rédaction ou la mise à jour du document unique d'évaluation des risques.

**D.U.E.R.P.**

## PUBLICS CONCERNÉS

*Chef.fe.s d'entreprise, employeurs de main d'oeuvre, maîtres de stage et/ou d'apprentissage souhaitant réaliser leur DUERP*

**Pas de niveau de connaissances requis** ✓

**DATE, DURÉE ET LIEU DE L'ACTION** ✓

2 jours consécutifs (soit 14h) au CFPPA de Montmorillon

**HEBERGEMENT ET RESTAURATION** ✓

- Hébergement et restauration :  
voir modalité et coût avec le Centre  
Le café d'accueil est offert par le CFPPA

**FINANCEMENT DE L'ACTION**

Pris intégralement en charge par VIVEA

## POUR NOUS CONTACTER

(RENSEIGNEMENTS AUPRES DU REFERENT DUERP)

Château Ringuet - 86501 Montmorillon Cédex  
05.49.91.97.20



## CONDITIONS D'INSCRIPTION

- Être à jour dans vos cotisations VIVEA



## MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Apports théoriques et accompagnement individualisé dans la conception du DUERP



## INTERVENANTS

- ARCHENAUULT Christine, conseillère phytosanitaire-sécurité, Chambre Agriculture 86
- MORIN Marie, formatrice au CFPPA UFA de Montmorillon

## CONTENU DE LA FORMATION

- préparer l'évaluation des risques dans votre entreprise
  - identifier et classer les risques
  - proposer des actions de prévention
- élaborer votre document unique pour éviter les accidents du travail



## DISPOSITIFS D'ÉVALUATION

- Elaboration du DUERP
- Questionnaire de satisfaction



## DÉLAI D'ACCÈS A LA FORMATION

Inscription selon planification des sessions et des places disponibles



## SITE DE FORMATION AGRI'NATURE

[www.formations-agrinature.com](http://www.formations-agrinature.com)



## POUR NOUS CONTACTER

(RENSEIGNEMENTS AUPRES DU REFERENT DUERP)

Château Ringuet - 86501 Montmorillon Cédex  
05.49.91.97.20



[cfppa.montmorillon@educagri.fr](mailto:cfppa.montmorillon@educagri.fr) - [www.formations-agrinature.com](http://www.formations-agrinature.com) - [facebook.com/cfppamontmorillon](https://www.facebook.com/cfppamontmorillon)

\* Ne pas jeter sur la voie publique - IPNS - DECEMBRE 2023